

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU 27 MARS 2018 A 18 H 30

Président de séance : Philippe GAMARD

Présents : PAULIN Pascale ; CORAILLER Andrée ; PUGET Geneviève ; JANIN Véronique ; THOMAS Hélène ; CAZALET Pierrette ; AURILIO Gislaine ;

Procuration : STOLBOWSKY Marie-Josèphe à JANIN Véronique ;

Absents : PESLE Pascale ; SALINAS Joséphine ;

Secrétaire de séance : JANIN Véronique

Monsieur le Président de séance ouvre la réunion de la Commission Administrative à 18h30.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 13 février 2018.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La commission administrative déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à la majorité – 8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme Pascale Paulin présente le Compte Administratif 2017 du CCAS.

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2017 du CCAS dont les résultats sont identiques au compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017

		Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
DEPENSES	Budgétaires	NEANT	13 750.14 €	13 750.14 €
	Emises		11 299.41 €	11 299.41 €
RECETTES	Budgétaires	NEANT	13 750.14 €	13 750.14 €
	Emises		3 862.32 €	3 862.32 €
Résultat Total de L'Exercice		NEANT	- 7 437.09 €	- 7 437.09 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE C.C.A.S Exercice 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	NEANT		NEANT	NEANT
Fonctionnement	10 866.14 €	0.00	- 7 437.09 €	3 429.05 €
TOTAL	10 866.14 €	0.00	- 7 437.09 €	3 429.05 €

Mme PAULIN Pascale précise au Conseil d'Administration que le compte administratif de l'exercice 2017 est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public.

Voté à la majorité – 7 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

3/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président propose et présente à la Commission Administrative le budget primitif 2018.

⇒ **Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 15 150.05 €.**

⇒ **Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à 0.00 €**

La Commission Administrative, après en avoir délibéré approuve le budget 2018.

Voté à la majorité - 8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

4/ AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE

Néant.

5/ SUBVENTION DE LA CROIX ROUGE

Monsieur le Président informe la Commission Administrative qu'il conviendrait d'apporter un soutien financier à une association représentée localement, dans le cadre de ses participations et des actions menées envers les personnes en difficulté (colis alimentaires octroyés, logement...),

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association, la commission administrative :

DECIDE de verser la somme de 100 € à la Croix Rouge Française, 30390 Aramon.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité - 9 voix pour.

6/ SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE

Monsieur le Président informe la Commission Administrative qu'il conviendrait d'apporter un soutien financier à une association représentée localement, dans le cadre de ses participations et des actions menées envers les personnes en difficulté.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association, la commission administrative :

DECIDE de verser la somme de 100 € au Secours Catholique, Canton de ROQUEMAURE.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité - 9 voix pour.

7/ CONFERENCE ARCOPRED

La mairie est d'accord pour le jeudi 18/10/2018 à 14h30.

Prévoir verre de l'amitié et la communication de cette information.

Levée de séance à 19h27.

Prochaine réunion CCAS : le 2 mai 2018 à 18h30.

Le Président de séance




Philippe GAMARD